



## Garde des enfants durant une procédure de divorce

Par **Gerardin**, le **15/05/2011** à **17:49**

Bonjour,

Je suis en train de divorcer, la situation étant insoutenable et désagréable pour les enfants, m'est il possible d'aller habiter dans un autre logement que le logement familial avant la fin de procedure du divorce et avant la repartition de la garde des enfants sans que ce soit considéré comme adultère. Si je vais loger ailleurs est ce que cela aura des conséquences sur la garde de mes deux enfants?

merci

Par **mimi493**, le **15/05/2011** à **17:59**

Vous divorcez, vous avez donc un avocat, il connait le dossier, voyez en priorité avec lui. Si vous allez habiter avec un homme, que vous couchez avec lui, oui, c'est un adultère. l'audience de conciliation est quand ?